

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de MARCILLÉ-ROBERT

Département d'Ille et Vilaine, Arrondissement de Fougères-Vitré
Séance du 07 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501653-20261007-2026_70-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
Quorum réuni
Date de la convocation : 01-10-2026
Date d'affichage : 01-10-2026

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame BOISNARD Véronique, maire.

Etaient présents : BOISNARD Véronique, RESTIF Benjamin, COLAS Isabelle, LEPAGE Jérôme, LOAEC Gwénaëlle, BEAUPERIN Philippe, FAUCHON Pierrick, Aoustin Sylvie, RICORDEL Mélina, BIGOT Romain, CORNEE Clémence, BLANCHET Vanessa, ALEXANDRE Elsa, BIGNON Pablo

Absents

Absents excusés : CADIEU Stéphane

Pouvoirs :

A été élu secrétaire de séance : BEAUPERIN Philippe

Délibération n° 2026-70

Finances : DM n°1 budget commune

Madame le Maire informe le conseil que les travaux en régie concernant la rénovation et l'extension de l'atelier peuvent être intégrés à la valeur du bien. Seulement les crédits prévus au budget 2026 ne sont pas suffisants.

Il s'agit des factures de petits matériels payées sur la section fonctionnement ainsi que les heures passées par les agents soit un montant total de 6 176.44 € pour l'année 2026 et il n'a été prévu que 4 000 €

Madame Le Maire propose donc de procéder aux ajustements tels que ci-dessous

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 040 compte 231 + 2 176.44 €

Chapitre 23 compte 231 - 2176.44 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre 042 compte 722 + 2 176.44 €

Chapitre 70 compte 70688 - 2 176.44 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

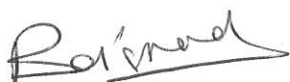
➤ **DÉCIDE** de procéder aux ajustements proposés ci-dessus

➤ **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre, certifié exécutoire

La Maire, BOISNARD Véronique



Le secrétaire de séance, BEAUPERIN Philippe

